

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL
Réunion du 30 mai 2018
COMPTE RENDU N° 5

Etaient présents :
Valérie AMIANT
Pierre GORCE

TITULAIRES

/

1er Collège

/

SUPPLEANTS

1er Collège

TITULAIRES

Mme BOURDILLEL
Mr CHEVIET
Mr ZOUAOUI
Mr MEERSCHOUT
Mr PEREIRA

2ème Collège

CFE-CGC
CFE-CGC
CFDT
CGT
UNSA

SUPPLEANTS

Mme DAHYOT
Mr FELIERS
Mr PRIEUR
Mme LE PENNUEN

2ème Collège

CFE-CGC
CFE-CGC
CFDT
CGT

ASSISTANT SYNDICAL

/

REPRESENTANT SYNDICAL (invité)

/

ABSENTS EXCUSES :

TITULAIRES

Mr PERDRIAUD

1er Collège

UNSA

SUPPLEANTS

/

1er Collège

/

TITULAIRES

Mme GENEVOIS

2ème Collège

CGT

SUPPLEANTS

Mme DUWQUET

2ème Collège

CGT

ASSISTANT SYNDICAL

Mr GOURIER

UNSA

REPRESENTANT SYNDICAL (invité)

Mr NADEAUD

UNSA

QUESTIONS CFDT

Question 1. Pouvez-vous nous faire un point sur le traitement des paniers avec rachat avec intégration dans le salaire de base, des techniciens sur les secteurs DLHP et DLHRB ?

Réponse : Sur le secteur DLHP, aucun salarié n'a bénéficié d'un rachat avec intégration dans le salaire de base puisque le secteur a une activité industrie tertiaire en diffus. Comme il n'y a pas de réfectoire sur le secteur, les salariés bénéficient d'un panier taux plein selon les règles fixés pour le personnel en diffus comme ceux qui sont à la Caisse des dépôts d'Angers qui ne bénéficient que d'une heure pour déjeuner

Sur le secteur DLHRB (Saumur), 1 seul salarié a bénéficié d'un rachat intégral de paniers, les autres salariés continuant à bénéficier d'un panier taux plein non soumis, lorsque la situation le prévoit (Blanchisserie et diffus).

Question 2. La journée de travail commence-t-elle par un trajet ou par le lieu de l'installation ?

Réponse : La journée de travail commence sur le lieu de l'installation.

Pour une installation qui se trouve éloignée de la zone de travail et nécessite un temps de trajet pour rejoindre le lieu de travail plus long que d'habitude, il est décidé que le temps de trajet pris en compte est d'une demi-heure.

PROCHAINES RÉUNIONS

MERCREDI 20 JUIN 2018

JEUDI 26 JUILLET 2018

MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

MERCREDI 31 OCTOBRE 2018

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

VENDREDI 21 DECEMBRE 2018